



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration des bâtiments publics

1^{ER} COUP DE PELLE

DU CENTRE PENITENTIAIRE D UERSCHTERHAFF

30 JUIN 2017



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

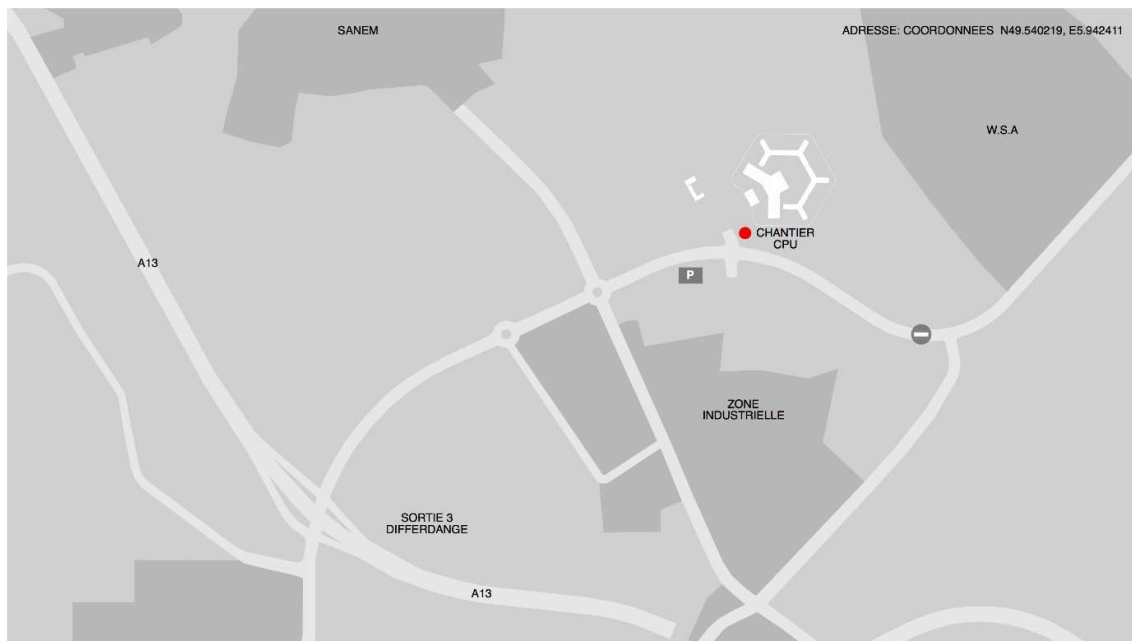
1. Invitation à la presse	p. 3
2. Programme de la journée	p. 4
3. Description du projet	p. 5
4. Informations générales	p. 9
5. Contact	p. 10

1. INVITATION A LA PRESSE

Le 30 juin 2017 à 14.30 heures aura lieu le 1^{er} coup de pelle du nouveau Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff en présence de François BAUSCH, ministre du Développement durable et des Infrastructures et de Felix BRAZ, ministre de la Justice.

Adresse: Chantier du Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff
Accès depuis la rue d'Esch
L- 4985 Sanem

Plan d'accès :



2. PROGRAMME DE LA JOURNEE

Le programme officiel commencera à 14.30 heures:

Discours de Monsieur François BAUSCH

Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Discours de Monsieur Felix BRAZ

Ministre de la Justice

Geste du 1^{er} coup de pelle

Verre de l'amitié

3. DESCRIPTION DU PROJET

Site

Le site du nouveau Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff (CPU) réparti sur 8.6 ha se trouve au sud-ouest de Luxembourg sur le territoire de la commune de Sanem à proximité de Soleuvre.

A l'ouest, le site est limité par la route CR110 qui dessert le village de Sanem sur l'axe reliant Bascharage à Ehlerange.

Au nord, le site est entouré de surfaces agricoles, tandis qu'à l'est, le terrain est bordé par le site de la WSA (Warehouse Service Agency) et le CR178 reliant Soleuvre à Limpach.

L'espace « Rouerbaach » au sud-ouest est intégré dans la conception globale des alentours alors que la zone d'activité « Um Woeller » délimite le site côté sud.

Concept urbanistique et architectural

La conception du projet prend en compte la topographie naturelle du site. Les différents bâtiments suivent le terrain ascendant afin d'en tirer parti pour l'organisation interne.

A l'intérieur du mur d'enceinte d'une hauteur de six mètres, deux niveaux sont définis :

- Le niveau inférieur représente le niveau de l'entrée principale et de l'accès aux fonctions majeures de l'établissement. Un couloir central de distribution principalement sous-terrain relie tous les bâtiments et les différentes zones du complexe pénitentiaire. Des infrastructures verticales permettent l'accès aux étages supérieurs.
- Le niveau supérieur du terrain représente celui du premier niveau des bâtiments d'hébergement.

Autour des bâtiments et à l'extérieur de l'enceinte, le terrain est raccordé de façon naturelle au terrain avoisinant.

Cette configuration permet de limiter la hauteur des constructions afin d'intégrer le projet dans le contexte environnemental et de réduire son impact sur le paysage.

Concept fonctionnel et programme de construction

Le nouveau centre pénitentiaire permet d'héberger 400 personnes en détention provisoire et env. 350 membres du personnel.

Le complexe répond avec sa forme globale hexagonale au plus près aux exigences organisationnelles et sécuritaires du service pénitentiaire.

L'organisation des bâtiments se base sur une répartition des zones qui se définit comme suit :

Zone 1

- bâtiment d'entrée et sas de contrôle
- service administratif
- institut de formation pénitentiaire
- surfaces extérieures sécurisées par l'enceinte périphérique

Zone 2

- espaces visiteurs
- auditions
- admissions
- hébergement des prévenus avec une répartition dans 4 unités
- infrastructures sportives
- service médical
- unité sécurisée
- infrastructures techniques et logistiques
- couloir central de distribution

Zone 3

- service d'Unité de Garde et de Réserve Mobile (UGRM) de la Police Grand-ducale assurant le transport des prévenus. Ce service se trouve à l'extérieur du périmètre sans lien direct avec le service du CPU.

Ces différentes zones sont reliées entre elles selon un schéma organisationnel strict et sont regroupées dans différents types de bâtiments :

Le **bâtiment d'entrée** est intégré dans le mur d'enceinte hexagonal et constitue le sas entre l'extérieur et le périmètre sécurisé du centre pénitentiaire. Il permet l'entrée du personnel pénitentiaire en charge et abrite le contrôle d'accès des visiteurs ainsi que les espaces de contrôle des véhicules.

Le **bâtiment principal** à trois niveaux est organisé en deux ailes parallèles. La construction accueille tous les départements nécessaires au fonctionnement interne du CPU. Elle

comprend les locaux de l'administration, les espaces visiteurs, les locaux destinés à l'admission des prévenus, un institut de formation pénitentiaire, le service médical, les zones communes pour les prévenus, les espaces d'auditions des prévenus, une cuisine de production centrale, une petite buanderie, une épicerie, des ateliers et espaces de stockages.

Des **infrastructures sportives** avec une salle de sports, des vestiaires et sanitaires sont également intégrées à l'établissement. Un terrain multisports extérieur y est annexé.

A l'arrière du bâtiment principal, un anneau organisé en quatre **bâtiments d'hébergement** donne à l'ensemble sa figure marquante. Ces bâtiments sont destinés à recevoir les zones d'hébergement et de séjour des prévenus. Ils sont considérés comme des blocs autonomes, logeant chacun 100 occupants répartis sur trois niveaux.

Organisation d'un **étage type** :

La typologie des bâtiments en forme d'Y résulte de l'organisation interne des services et de leurs interactions : à chaque niveau, trois unités d'hébergement pour les prévenus sont organisées autour d'un local central de surveillance pénitentiaire.

Au sein des ailes d'hébergement, trois **types de cellules différents** sont prévus :

- cellules individuelles d'une surface nette de 11 m²
- cellules doubles d'une surface nette de 15,8 m²
- cellules doubles pour prévenus à mobilité réduite d'une surface nette de 18 m²

Les cellules sont équipées de mobilier fixe, dont des sanitaires, un frigo et une télévision.

Les cours de promenade sont situées en toiture de chaque aile des bâtiments d'hébergement. Suivant un calendrier journalier, les prévenus peuvent y accéder librement par les cages d'escaliers extérieures de leur unité. Ces cours grillagées de 150m² sont ouvertes à l'air libre et bénéficient également d'une zone couverte protégeant des intempéries.

L'**enceinte de sécurité** de forme hexagonale entoure le complexe du centre pénitentiaire sur une longueur de 800 mètres. La sécurisation de cette enceinte est assurée par des obstacles construits ainsi que par un système de détection.

Le **bâtiment de l'Unité de Garde et de Réserve Mobile (UGRM)** de la Police Grand-Ducale est situé à l'extérieur du périmètre sécurisé. Ce bâtiment à deux niveaux comprend des vestiaires pour une soixantaine d'agents au rez-de-chaussée et des bureaux au premier étage. Une cour intérieure sécurisée par un portail coulissant est annexée au bâtiment. Des emplacements pour les voitures d'intervention et les camionnettes de transport y sont prévus.

Un **parking** surveillé d'une capacité de 301 places avec une réserve de 80 places supplémentaires sera mis à la disposition du personnel du CPU et des visiteurs.

Concept technique et énergétique

La conception énergétique a été élaborée selon les normes et réglementations en vigueur et suivant les objectifs de l'Administration des bâtiments publics:

- l'efficacité de l'enveloppe extérieure
- la réduction au maximum des pertes énergétiques
- l'activation thermique des dalles
- l'optimisation des installations techniques en vue d'une consommation d'énergie réduite au maximum

1% du coût construction est investi afin d'utiliser les énergies renouvelables :

- pour la production d'eau chaude ; des capteurs solaires thermiques sont installés sur les toitures des bâtiments d'hébergement
- pour la production d'électricité ; une installation de panneaux photovoltaïques est placée sur le toit du bâtiment principal.

Toutes les techniques prévues sont à la pointe de la technologie, permettant une utilisation rationnelle de l'énergie.

La conception technique prend également en considération les exigences de haute sécurité du domaine pénitentiaire.



4. INFORMATIONS GENERALES

Maître de l'ouvrage

Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration des bâtiments publics

Maîtrise d'œuvre

Architecte:

Christian Bauer et associés, Luxembourg

Ingénieur en génie civil:

TR- Engineering, Ingénieurs-conseils, Luxembourg

Ingénieur en génie technique:

Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils, Luxembourg

Bureau de contrôle technique:

Vinçotte Luxembourg asbl, Luxembourg

Expert en sécurité :

BULL Ingenieurplan, Leipzig (D)

Organisme agréé:

Luxcontrol, Esch-sur-Alzette

Coordinateur sécurité santé:

D3 Coordination, Frisange

Concept énergétique :

Ernst Basler + Partner, Zurich (CH)

Entreprises

Travaux de terrassement et de gros œuvre :

Association momentanée Soludec/Poeckes/ Karp-Kneip

Surfaces et volume

Surface nette d'exploitation totale :	23'100 m2
Surface brute totale:	45'300 m2
Volume brut construit:	170'000 m3

Coût du projet

Budget du projet: EUR 155'650'000.-TTC (ind. constr. octobre 2012 – 725.05)

Dates-clés

Vote de la loi :	24 juillet 2014
Début de chantier:	mai 2017
Mise en service prévisionnel :	2022

5. CONTACT

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

FRANK Dany

E-mail : danielle.frank@tp.etat.lu

Tél: (+352) 247-83336/84406